

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 MAI 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 03 MAI à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 12
- Votants : 16

Date de la convocation : Le 27/04/2023

Date d'affichage : Le 27/04/2023

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Béatrice CANONNE, Floriane DUPUY, Nathalie FUSELLIER, Sandra RIQUIN,

Messieurs Manuel DA SILVA, Jacky PASQUIER, Robert PLU, Etienne MOREAU, Patrice NEAU,

Absents excusés : Elodie MARCHAND, Thierry GROSOBOIS, Christian PACORY, Florent POIRIER

Absent, a donné pouvoir :

- ✍ Thierry GROSOBOIS à Thierry PAPOT
- ✍ Florent POIRIER à Jacqueline TARDIVEL
- ✍ Elodie MARCHAND à Manuel DA SILVA
- ✍ Christian PACORY à Béatrice CANONNE

ORDRE DU JOUR

Monsieur Etienne MOREAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Etienne MOREAU fait remarquer une mauvaise retranscription de ses propos dans le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023, notamment en ce qui concerne le terme « pauvreté » communale qui selon lui pourrait être mal interprété.

Monsieur Etienne MOREAU a voulu dire que lors de la présentation du budget que la dotation de l'Etat DGF n'a pas baissé. Seule la dotation de solidarité est un peu plus faible. Cela pourrait être interprété comme : l'Etat nous considère comme moins pauvre. Cependant, malgré une inflation importante des dépenses, la hausse de la valeur locative décidée par l'Etat vise à compenser celle-ci, ainsi nous n'aurons pas un appauvrissement de notre budget communal.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	SARL DEVAUD
DESIGNATION	Remplacement d'une grille de ventilation salle des fêtes
PRIX HT	1 570.50 €
PRIX TTC	1 727.55 €

2 -

ENTREPRISE	QUIÉTALIS
DESIGNATION	LAVE VAISSELLE SALLE DES FÊTES
PRIX HT	4 438.85 €
PRIX TTC	5 326.62 €

3 -

ENTREPRISE	LOIRE IMPRESSION
DESIGNATION	Vernant&Vous Mai 2023
PRIX HT	860.00 € et 543.00 €
PRIX TTC	

4 -

ENTREPRISE	BRANLY LACAZE
DESIGNATION	Bornage rue de Mouliherne - Section cadastrale AB 344
PRIX HT	1 085.00 €
PRIX TTC	1 302.00 €

5 -

ENTREPRISE	CRÉA VOILE
DESIGNATION	Remplacement rideaux salle des fêtes
PRIX HT	12 625.00 €
PRIX TTC	15 150.00 €

6 -

ENTREPRISE	AD LOPES AUTOMOBILES
DESIGNATION	Entretien C15
PRIX HT	1 627.20 €
PRIX TTC	1 952.64 €

7 -

ENTREPRISE	LE MOULIN DU PIN
DESIGNATION	Entretien général de la commune (square de l'Epinay, Place de l'Epinay, Les Petites Maisons à côté de la MAPA, désherbage mécanique, MAPA, Route de Saumur/Noyant, Place de l'Eglise, Taille des tilleuls
PRIX HT	7 189.50 €
PRIX TTC	8 627.40 €

8 -

ENTREPRISE	GROUPE SAE
DESIGNATION	City Stade Fourniture et Pose
PRIX HT	43 208.00 €
PRIX TTC	51 936.00 €

9 -

ENTREPRISE	GROUPE SAE
DESIGNATION	City Stade Travaux de Plateforme Béton Poreux
PRIX HT	47 820.00 €
PRIX TTC	57 384.00 €

10 -

ENTREPRISE	ESPACE CREATIC
DESIGNATION	Kit de rénovation bancs
PRIX HT	820.00 €
PRIX TTC	984.00 €

11 -

ENTREPRISE	EST ANJOU MOTOCULTURE ET LOISIRS
DESIGNATION	2 Tondeuses pour batteries
PRIX HT	915.00 €
PRIX TTC	1 099.00 €

Commentaires et précisions des devis ci-dessus :

Point n° 1 :

Grille de ventilation de la salle des fêtes vandalisée située dans le local où sont stockées les tables et les chaises, et par laquelle des jeunes s'infiltraient pour entrer dans la salle.

Point n° 4 :

Madame Jacqueline TARDIVEL tient à préciser que le point n° 4 sera retiré - le bornage ayant été déjà réalisé - il est inutile d'en refaire un.

Point n° 5 :

La société CRÉA VOILE est basée en Indre-et-Loire, il s'agit de la même société qui avait posé initialement les rideaux à la salle des fêtes.

Point n° 6 :

Réparation du C15 - véhicule essence - utilisé par Nicolas pour une utilisation sur une période de 10 semaines / an.

Monsieur Etienne MOREAU interroge sur l'achat d'un véhicule notamment électrique ? Monsieur le Maire précise que le coût des travaux est moindre par rapport au coût d'un véhicule de remplacement.

DEL N°03-05/2023-01 Délibération pour les avenants concernant la réhabilitation des petites maisons rue des Frères Champneuf .

		Montant initial HT	Montant initial TTC	Avenant n° 1 HT	Avenant n° 1 TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
LOT 1	MACONNERIE - SARL MARANDEAU	183 227,25 €	219 872,70 €	4 545,31 €	5 454,37 €	187 772,56 €	225 327,07 €
LOT 2	CHARPENTE - CHARPENTE THOUAIRAISE						
LOT 3	COUVERTURE - SARL DELAUNAY	57 070,96 €	68 485,15 €	520 €	624 €	57 590,96 €	69 109,15 €
LOT 4	MENUISERIE EXTÉRIEURE - SARL CAILLEAUD	44 787 €	53 744,00 €				
LOT 5	MENUISERIE INTÉRIEURE - SARL CAILLEAUD	56 136,40 €	67 363,68 €				
LOT 6	PLATERIE ISOLATION - SARL ROUX	53 224,84 €	63 869,57 €	4 663,85 €	5 596,62 €	57 888,69 €	69 466,19 €
LOT 7	CARRELAGE - SARL GUERET	21 303,01 €	25 563,61 €				
LOT 8	PEINTURES - SARL DOUAIRE	21 556,04 €	25 867,25 €	1 390 €	1 668 €	22 946,04 €	27 535,25 €
LOT 9	ELECTRICITÉ - SARL GABRIEL	22 338,24 €	26 805,89 €				
LOT 10	PLOMBERIE - SARL GABRIEL	61 550,98 €	73 861,18 €				
TOTAL		521 194,72 €	625 433,03 €	11 119,16 €	13 342,99 €	326 198,25 €	391 437,66 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité à délibérer sur les montants des avenants relatifs aux travaux réalisés sur les maisons n° 1 et 3 (cf. sur le tableau ci-dessus aux cases « avenant 1 HT » et « avenant 1 TTC ») afin de permettre à l'agent comptable de régler les artisans concernés.

Monsieur Etienne Moreau interroge sur le projet des deux abris de jardin des deux maisons terminées. Monsieur le Maire lui répond que seules les dalles seront réalisées pour le moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à procéder aux règlements des avenants de la tranche 1 pour les maisons 1 & 3.

DEL N°03-05/2023-02 Tarif d'un repas au Restaurant Scolaire pour la rentrée 2023-2024

En l'absence de Monsieur Christian PACORY, Mesdames Sandra RIQUIN et Béatrice CANONNE expliquent que la commission scolaire s'est réunie afin d'étudier le tarif de restauration scolaire qui pourrait être appliqué à la rentrée de septembre 2023.

Les charges 2022 s'élèvent à 189 344.82 € contre 182 711.27 €, soit une augmentation de 6 633.55 € (soit +3.5%).

18 098 repas ont été servis en 2022.

Le coût de revient d'un repas est de 10.46 €.

En intégrant dans ce calcul l'amortissement des travaux du restaurant scolaire soit + 2.17 euros/repas, le coût de revient tout compris en 2022 d'un repas est de 12.63 € pour la commune pour un prix du ticket de 3.5 € (tarif enfant) et de 7 € (tarif adulte).

Points forts à retenir cette année :

- Coût de l'alimentation : + 2 300 € soit 13 centimes de plus par repas
- Charges de personnel : + 3 450 € au 3.5% d'augmentation à partir du 1^{er} juillet 2022 (prime de précarité)
- Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, il y a CDD en moins sur l'exercice 2022/2023 avec le choix de ne pas remplacer une personne ponctuellement absente
- Enfin, une vigilance reste de mise face à l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Après réflexion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de porter le prix du repas enfant à 3.55 € et 7.10€ le repas adulte à compter du 1^{er} septembre 2023.

DEL N°03-05/2023-03 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le mode de calcul des prix de revient d'un élève de l'école publique en maternelle et en primaire.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

	Ecole maternelle		Ecole primaire	
Personnel communal		42 110 €		26 059 €
Dépenses de Fonctionnement		7 118 €		18 020 €
TOTAL		49228 €		44 079 €
Fournitures scolaires	45 € x 29 élèves	1 305 €	45 € x 61 élèves	2 745 €
Coût d'un élève	49 228 € /29 élèves	1 698 €	44 079/61 élèves	723 €

Synthèse école privée	
1 698 € (49 228/29) + 45 (Fournitures scolaires) x 21 élèves de l'école maternelle privée	36 603.23 €
723 € (44 079/61) + 45 x 34 élèves de l'école maternelle privée	26 112.36 €
Soit un total de 62 715 € pour 2022	

INFORMATIONS

TERRE DE JEUX 2024

Terre de jeux 2024 se déroulera le samedi 13 mai 2023 de 10 heures à 16 heures à la salle de sports (intérieur et extérieur).

CMJ / VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU SENAT LE 30/10/2023

Aurélié Poirier explique que cette visite sera l'occasion d'associer les 3 derniers CMJ.

Devis de car pour déplacement et organisation de cette journée en cours.

CMJ / BOITE A LIVRES

La boîte à livres en en cours de finition.

Il ne reste plus qu'à choisir l'emplacement.

RECRUTEMENT

L'adjoint administratif en charge de l'urbanisme, du cimetière et du classement ayant choisi de démissionner pour se rapprocher de sa famille, un recrutement est en cours.

Une annonce est passée sur Emploi Territorial, Indeed, Le Courrier de l'Ouest et auprès des mairies avoisinantes.

8 MAI

En l'absence de Nathalie FUSELLIER, l'organisation et la mise en place sera faite par Floriane DUPUY, Aurélié POIRIER et Robert PLU.

VERNANT&VOUS

Le numéro Spécial Printemps sera distribué les 6 et 7 mai 2023.

MEDIATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de la médiation, choix de la partie adverse.

TERRAIN SYNTHETIQUE

Monsieur Jacky PASQUIER demande à Monsieur le Maire où en est la réflexion sur le projet de l'implantation d'un terrain synthétique ? Il souhaiterait qu'une réponse soit apportée au club de foot ASRVV.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous doit être fixé prochainement.

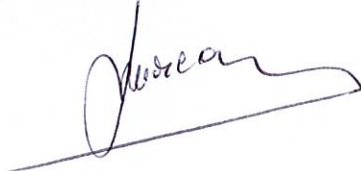
■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le **07 juin à 20h30.**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à **22h45.**

Le secrétaire de séance,

Etienne MOREAU



Le Maire,

Thierry PAPOT



